

Je Soussigné reconnois que je ne pretens rien aux meubles qui sont
dans la Maison de Saint yon faux bourg de Saint Sever de la ville
de Roüen et que je les ay abandonnés comme je les abandonnes enco
au frere Joseph Truffet dit frere Barthelémy chargé de la conduite
de tous les maîtres nommez les freres des Ecoles Chretiennes repandus
dans vingt deux maisons qui sont situées ladicte Maison de Saint yon
faux bourg Saint Sever de Roüen une autre dans ladicte ville de Roüen
et une a Darnetal presche Roüen et les autres tant a Paris fauxbourg
de St Germain qua versailles, Saint Denis Calais, Boulogne, Guise,
Laon, Rethel, Reims, Chartres, Troyes, Dijon, Moulins, Mende, Lescar,
Les vans, Alais, Avignon Marseille et Grenoble tous lesdits meubles
ainsi abandonnez pour servir a loger et meubler dans ladicte Maison
de Saint yon les sujets qui y sont et seront formez pour estre enuoyez
dans les besoins dans les dites vingt deux maisons et dans d'autres
ou lesdits maîtres dits les freres des Ecoles Chretiennes pourront
estre enuoyez dans la suite pour y tenir les écoles gratuites comme
ils les tiennent actuellement dans les vingt et une maisons ou ils
sont ~~actuellement~~ actuellement hors celle de Saint yon dans laquelle sont
encor d'autres freres pour les besoins de ladicte maison pour lesquels
serviront aussi lesdits meubles aussi bien que pour les maîtres freres des
Ecoles Chretiennes qui y viendront des dites vingt et une maisons et
d'autres ou ils pourroient estre enuoyez a l'avenir voulant et entendant
que tous lesdits meubles ne puissent pas estre employez a d'autres
usages et en cas qu'on veuille les employer dans la suite a quelque
autre usage de les abandonne des lors et des a present a la Maison
des Soeurs de la Chanté seize fauxbourg de Saint Denis a Paris
vis a vis la Maison de Saint Lazare Considerant les dites Soeurs
comme chargées de l'Instruction et du Soins des pauvres. fait ce
quatorzieme Novembre mil sept cent dix huit en ladicte
Maison de Saint yon

De La Salle
Cet tout accepté par moi ce jour et an que dessus
Joseph Truffet dit frere Barthelémy. fait double.

14 novembre 1718 : cinq mois avant sa mort, Jean-Baptiste DE LA SALLE remet au Frère Barthélemy, élu Supérieur général l'année précédente, la propriété des meubles de la maison de Saint-Yon. Nous possédons des actes analogues concernant les propriétés de l'Institut, sa bibliothèque, les contrats et actes notariés. Ce texte est écrit de la main même du Fondateur - cf 53 -.

November 14, 1718: five months before his death, John Baptist DE LA SALLE entrusts to Brother Barthélemy, elected Superior General in the previous year, the ownership of the furniture of the house of Saint-Yon. We also possess similar documents dealing with the properties of the Institute, his library, as also contracts and notarized acts. This text is in the Founder's own handwriting - cf 53 -.

14 de noviembre de 1718 : cinco meses antes de su muerte, Juan Bautista DE LA SALLE hace donación al Hermano Bartolomé, elegido Superior general el año anterior, de la propiedad de los muebles de la casa San Yon. Poseemos actas análogas concernientes a las propiedades del Instituto, su biblioteca, además de contratos y actas notariadas. El presente texto ha sido escrito a mano por el Fundador - cf 53 -.

14 novembre 1718 : cinque mesi prima della sua morte, Giovanni Battista DE LA SALLE consegna a Fratel Bartolomeo, eletto Superiore Generale l'anno precedente, la proprietà dei mobili della casa di Saint-Yon. Possediamo degli atti analoghi riguardanti le proprietà dell'Istituto, la sua biblioteca, i contratti e gli atti notarili. Questo testo è scritto di proprio pugno dal Fondatore - cf 53 -.